

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-trois octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SIMANDRE SUR SURAN s'est rassemblé en session ordinaire, à la salle des fêtes, après convocation légale, sous la présidence de M. Marc BAVOUX, Maire.
Convocation du 17 Octobre 2025.

Présents : Marc BAVOUX ; Philippe JEANNIN ; Karine BALLAND ; Michel FEMY ; Françoise GIROUX, Eric LIZON A LUGRIN ; Bernard CONVERT ; Daniel GALLIOT ; Alice GUILLOT ; Emmanuel JAYR ; Rémi GUILLOT ; Christine MERLE.

Absents excusés : Florence VERBECK.

Avant l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 11/09/2025, Marc BAVOUX a souhaité répondre aux questions posées par Emmanuel JAYR à propos des travaux pour l'extension du cimetière : par rapport à la création d'une clôture provisoire en remplacement du mur, le service technique posera du grillage. Par ailleurs, pour accéder au mur en camion, l'artisan passera par l'accès piéton entre la salle des fêtes et l'école, et utilisera un petit véhicule adapté pour éviter les dégradations du chemin.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 11/09/2025 est approuvé **à l'unanimité**.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Alice GUILLOT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

1. Bilan saison camping 2025

Bernard CONVERT prend la parole pour faire le point par rapport au déroulement de la saison touristique du camping 2025.

Tout d'abord, la fréquentation du camping est en hausse, et 11 nationalités différentes l'ont fréquenté cet été.

La recette d'exploitation de ce dernier est de 7336.60 € et a augmenté de 18 % par rapport à l'année dernière.

La mise en place d'un terminal de paiement CB a permis de fluidifier et de faciliter les paiements.

La plaquette d'accueil créée pour la saison 2025 a rencontré un grand succès auprès des campeurs.

Enfin, la présence continue de Michel FEMY a permis de régler tout au long de la saison les problèmes liés à la logistique et aux petits travaux permettant un fonctionnement optimal du camping.

Le Conseil Municipal tient à le remercier tout particulièrement pour ce travail.

Quelques points sont à améliorer : la question des réservations faites via l'office du tourisme de Bourg-en-Bresse, et le local des sanitaires, avec une porte qui ferme mal, et un écriteau (OUVERT/FERMÉ) à installer pour les usagers.

La plaquette d'information du public est à revoir.

Enfin, quelques remarques ont été formulées par les touristes sur les prix très bas du camping par rapport aux autres établissements situés à proximité, qui seront peut-être à revoir et à augmenter.

2. Délibération EUCLYD – SIEA

Marc BAVOUX propose aux élus d'approver la convention de servitudes établie par le bureau d'études EUCLYD, qui concerne ENEDIS et la commune de Simandre-sur-Suran.

Cette convention régit les droits de servitudes qui sont consentis à ENEDIS sur la parcelle cadastrée D 216 appartenant à la commune de Simandre-sur-Suran, pour l'entretien des ouvrages électriques implantés pour l'exploitation d'une borne de recharge pour les véhicules électriques.

Cette convention de servitudes est approuvée pour la durée de vie des ouvrages.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à **L'UNANIMITÉ, AUTORISE** le Maire à signer la convention de servitudes à venir avec ENEDIS, liée à l'exploitation des ouvrages électriques implantés sur la parcelle cadastrée D 216, et préparée par le cabinet d'études EUCLYD.

3. Travaux mairie + inauguration

Les travaux de rénovation de la Mairie arrivent à leur fin.

- L'entreprise ARDITO JACQUET interviendra vendredi 31 octobre pour installer de la laine de verre et réduire le bruit de la VMC ;
- Le plafond de la cave de Jean-Paul FARGES a été isolé ;
- La porte d'accès de la cave a été remplacée par Patrice CHAMONAL ;
- Il n'y aura pas d'achat de nouveau drapeau pour la façade de la Mairie ;
- Des essuie-mains seront installés dans la salle des associations.

Lors de l'inauguration de la mairie prévue le 08 novembre, les 3 commerçants du village (RESTAURANT TISSOT, L'AUBERGE DU PONT, et l'épicerie BOUCHE BÉ) seront sollicités pour la partie petite restauration.

4. Berges du Suran

Le montant total de l'opération liée à l'aménagement des berges du Suran s'élève à la somme de 126 684.67 € T.T.C (Travaux et maîtrise d'œuvre). 66 504.67 euros seront à la charge de la Commune qui pourra bénéficier de 34 950 euros de subventions (Etat et Conseil Départemental). La part de travaux restante sera prise en charge par le SR3A à hauteur de 60 180 € T.T.C.

5. Crèche : Convention GBA/Commune

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la création et du fonctionnement du futur établissement d'accueil du jeune enfant de la Vallée de l'Ain et du Suran, Route de Chavannes, les 12 communes parties prenantes au projet doivent délibérer avant le 31/12/2025 pour ratifier la convention de gestion et de partenariat qui en définit les modalités de gestion et de fonctionnement.

Les communes s'engagent pour une durée de 15 ans, à compter de la date de la signature des parties.

Pour rappel, l'établissement sera réalisé et géré par GBA avec un financement et une gouvernance partagés entre celle-ci et les communes concernées.

L'équipement d'accueil sera doté de 12 places.

La future crèche envisagée s'intégrera dans le projet de réaménagement du Centre Village, porté par la Commune en lien avec Grand Bourg Habitat, avec la construction de 4 maisons et de 6 appartements à la place de la Cure.

Monsieur le Maire rappelle que les conférences territoriales Bresse Revermont et Sud Revermont subventionneront le projet dans le cadre du PET à hauteur de 150 000 € H.T pour chaque conférence territoriale.

Pour la partie fonctionnement, Grand Bourg Agglomération prendra à sa charge 30% des frais, les 70% restant étant à la charge des communes.

La première année, la part fonctionnement de la structure sera prise en charge par GBA, qui la répercutera en année N+1 aux communes.

Philippe JEANNIN et Michel FEMY vont continuer à travailler sur les plans du futur établissement, et lors de la réunion organisée le 06/11/2025 au siège de GBA, vont être évoqués les travaux en détail, qui devraient débuter en 2027, pour une ouverture de la crèche en 2028.

6. Affouage de Thioles

Marc BAVOUX rappelle qu'une délibération sera soumise au vote des conseillers municipaux lors du prochain Conseil Municipal, pour définir les parcelles soumises à affouage.

Il précise également que Philippe COTTON deviendra garant à la place de Michel COTTON.

7. Modification du PLU

Philippe JEANNIN prend la parole pour indiquer qu'un agriculteur s'est manifesté pour la reprise de la ferme de Banchin, dans l'optique du départ à la retraite de Dominique DUFOUR.

Ce repreneur envisage de délocaliser et installer le bâtiment pour les vaches laitières et la salle de traite dans l'un des bâtiments de la ferme, situé Route de Grand Corent. Une extension de ce bâtiment est envisagée.

Dans cette optique, les élus se sont penchés sur les règles du PLU, pour voir comment pouvait être envisagé le dépôt d'un permis de construire.

Lors de cette étape, ils se sont rendus compte que la zone dans laquelle cet agriculteur veut agrandir le bâtiment était située en « N » d'après les derniers plans disponibles en mairie issus de la procédure d'extension de la zone UX et de la mise en compatibilité du PLU en 2020, alors que cette dernière était normalement historiquement située en A, conformément à l'adoption du PLU de la Commune en date du 29 septembre 2011.

Cette situation pose problème, car la zone étant en « N », l'agrandissement des bâtiments est rendu difficile en raison des règles d'urbanisme contraignantes de cette dernière.

En conséquence, une modification simplifiée du PLU pour erreur matérielle doit être rapidement envisagée.

Un arrêté sera pris pour lancer cette procédure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à **LA MAJORITÉ (11 POUR – ABSTENTION 1 - Marc BAVOUX ne participe pas au vote)** DÉCIDE de lancer la procédure de modification simplifiée du PLU.

8. Convention balayeuse + plateforme motorisée machine à peinture

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à **L'UNANIMITÉ**,

- **APPROUVE** la convention d'utilisation mutuelle de la balayeuse avec la commune de Villereversure ;
- **APPROUVE** la convention d'utilisation mutuelle de la plate-forme motorisée de la machine à peinture avec les communes de Villereversure et Nivigne-et-Suran ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les deux conventions.

9. Questions diverses

- Remplacements des lampes des luminaires de la Communes par des LED

Marc BAVOUX prend la parole pour indiquer que le montant des travaux correspondant au remplacement des luminaires des lampadaires par des LED sera certainement inférieur aux 117 000 euros prévus initialement au budget.

- Guirlande de Noël

Michel FEMY prend la parole pour indiquer que de nouvelles guirlandes de Noël ont été commandées.

- Cérémonies du 11 novembre

Un apéritif sera organisé comme chaque année.

- 100 ans de Madame MILESI

Les 100 ans de Madame MILESI seront célébrés en présence de Madame Lucille FOLLIOT, Présidente de l'association « Villâges », à son domicile.

- Installation - Cabinet libéral d'infirmiers

Michel FEMY prend la parole pour indiquer qu'une personne habitant la commune, infirmière de profession, avait manifesté auprès de la mairie son intention d'installer un cabinet d'infirmiers.

Les élus avaient réfléchi à sa proposition, et les locaux du 153, Route de Chavannes, lui avaient été proposés.

La personne pour le moment ne donne plus suite à son projet.

- Eclairage du Stade

Michel FEMY prend la parole pour informer les élus que deux devis ont été sollicités auprès des entreprises d'électricité BECHAMEIL et MALIN CANTIN pour le remplacement de l'éclairage d'un poteau du stade par des LED.

Les devis seront présentés pour approbation au prochain Conseil Municipal.

- Défibrillateur SCHILLER

Marc BAVOUX informe les élus de la nécessité de remplacer le défibrillateur de la mairie car il a plus de 10 ans.

L'entreprise SCHILLER a transmis un devis en mairie pour son remplacement, dont le montant s'élève à 1020 euros T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et **à L'UNANIMITÉ, APPROUVE** le devis, et **AUTORISE** Le Maire à le signer.

- Comité de fleurissement

Marc BAVOUX prend la parole pour rappeler que dans le cadre du concours 2025 de la Route Fleurie du Revermont, le Comité de Fleurissement a obtenu la mention très bien et la distinction majeure du concours dans la catégorie des communes non labellisées.

Le village a été doublement primé avec une mention attribuée à son hameau de Thioles.

Une composition florale et un trophée ont été remis au Comité de Fleurissement à la salle des fêtes de la mairie de Hautecourt-Romanèche le 10 octobre par le Maire de Villereversure, Jordan GIRERD.

Par ailleurs, le Comité de Fleurissement de Simandre-sur-Suran termine 1^{er} dans le cadre du concours villes et villages fleuris organisé par le Comité Départemental de Fleurissement. Le prix correspondant sera remis à la salle des fêtes de Saint Etienne-du-Bois le 25/04/2026.

- **Prochaines réunions**

- **26/10/2025** = Trans Revermont VTT et pédestre
- **27/10/2025 à 11h00 en mairie** = Rencontre avec la représentante du dispositif « villages d'avenir » porté par la Préfecture de l'Ain
- **30/10/2025 à 10h15 en mairie** = Dégradation poteau électrique au stade – Passage de l'expert
- **03/11/2025 à 20h30 en mairie** = Réunion maires-adjoints
- **06/11/2025 à 11h00 – siège de GBH** = Crèche = Rencontre Mairie + Services GBA + Services GBH
- **07/11/2025 à 11h30** = Célébration des 100 ans de Mme MILESI
- **08/11/2025 à 14H00** = Inauguration de la Mairie
- **10/11/2025 à 18h00** = Conseil d'Ecole
- **10/11/2025 à 20h30** = Réunion du CCAS
- **11/11/2025** = Cérémonies du 11 Novembre
- **13/11/2025 à Corveissiat** = Conférence territoriale
- **14/11/2025 au cabinet GAUD** = Berges du Suran = Mairie + Fromagerie + CAP DYS
- **17/11/2025 à 20h30 en mairie** = Réunion de travail des élus
- **22/11/2025 à la salle des fêtes** = Repas des Anciens
- **24/11/2026 à 18h30 à la mairie de Val Revermont** = Groupe de travail voirie avec les 19 communes du Revermont
- **01/12/2025 à 20h30 en mairie** = Réunion de travail des élus
- **04/12/2025 à 20h30 en mairie** = Conseil Municipal
- **05/12/2025** = Distribution des colis aux anciens.

Eric Lizon A Lugrin prend la parole. Il présente aux élus des photos aériennes du village prises par des drones et propose de choisir celle(s) qui seront affichée(s) dans la salle du Conseil Municipal.

Par ailleurs, il précise que la réservation de la salle des associations se fera désormais par mail à : eric.lizon@gmx.com ou par téléphone au 06.19.52.26.92.

Sur le mail, devront être indiqués les renseignements suivants :

- Nom de l'association ;
- Nom et n° de téléphone de la personne responsable ;
- Date et heures d'occupation de la salle ;
- Demande éventuelle d'utilisation de l'écran.

Une confirmation sera envoyée par mail en retour.

Michel FEMY intervient ensuite pour rappeler que 3 balises en aluminium pour un montant de 324.96 euros seront commandées, pour signaler le passage à niveau de la SNCF, conformément à une demande faite par cette dernière.

Séance levée à 22h24